| | | |
|---|---|---|
| PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE<br>*Liberté Égalité Fraternité* | **PLAN REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (PRITH)**<br>**Projets territoriaux de l'Hérault** | PRITH OCCITANIE<br>Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés |

| **Intitulé de l'action** | **La Coordination, Réseau Emploi et Santé Psy** |
|---|---|
| Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE)<br>Courriel :<br>N° Téléphone : | APSH 34 : Pôle Ressources - La Coordination : Réseau Emploi et Santé Psy<br>*Monsieur CAUSSE Philippe*<br>directeur-tma@apsh34.org<br>*04 99 13 34 20* |
| Descriptif action – Réalisations attendues | Ce projet, porté par une dynamique partenariale forte, transcendant les morcellements administratifs habituels entre les acteurs de l'insertion, du soin, du médico-social et de l'associatif.<br>Dispositif d'accompagnement visant à fédérer autour des personnes souffrant d'un handicap psychique un dispositif facilitant leur insertion professionnelle et de nature à éviter les ruptures dans leurs parcours par l'élaboration d'un parcours souple et adaptatif intégrant des périodes stables et des moments de rechutes liés à la maladie et ainsi de faire le lien entre le secteur sanitaire, médico-social et en charge de l'insertion professionnelle. Ceci s'inscrit dans une démarche de réhabilitation<br>L'orientation se fait par l'intermédiaire d'une fiche de liaison. Un premier entretien permet de réaliser un « diagnostic » de la personne, de questionner son parcours, sa demande et de repérer les moments de rupture. Les personnes sont prises en charge par une psychologue clinicienne qui fait le lien entre les différents services notamment avec le secteur sanitaire, repère les difficultés psychiques, accompagne l'élaboration du projet socioprofessionnel et soutien les personnes insérées. Une chargée de suivi, s'appuyant sur les méthodes de job coaching, accompagne ensuite la personne dans ses démarches socio-professionnelles, assure les médiations nécessaires, recherche des lieux de stages et organise les périodes de mise en situation en milieu professionnel, et assure le maintien en emploi. |
| Objectifs visés | Favoriser l'intégration professionnelle et le maintien en emploi des personnes souffrant d'un handicap psychique en créant du lien entre les différentes sphères sanitaire, médico-social et professionnel dans le but de faciliter les passages de l'un à l'autre et d'éviter les ruptures de parcours. Permettre aux personnes accompagnées de parvenir à une réponse adaptée à leur possibilité par rapport à leur insertion professionnelle. |

| | |
|---|---|
| Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles, volumétrie ) | Territoire : La Métropole de Montpellier<br>Public Cible : Personnes en situation de Handicap Psychique ayant un désir d'insertion professionnelle |
| Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet | L'essence même du dispositif « La Coordination : Réseau Emploi et Santé Psy » réside dans le fait de lier les différentes structures du secteur sanitaire, médico-social, de droit commun, dans le but de décloisonner des services qui se heurtent à des incompatibilités (économiques, administratives, de représentations etc.). L'objectif étant de fédérer autour des personnes souffrant de troubles psychiques un dispositif facilitant leur insertion socio professionnelle et de nature à éviter les ruptures dans leur parcours.<br>Ainsi, un travail de réseau s'est élaboré et une convention partenariale a été signée avec différents acteurs :<br><br>• APSH34 Plateforme HW TL (Association pour les Personnes en Situation de Handicap)<br>• CHU Montpellier<br>• CAP EMPLOI Via l'axe transversal de l'emploi<br>• POLE EMPLOI<br>• MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)<br>• USSR (Unités de soin, de suite et de Réadaptation)<br>• GEM (Groupe d'entraide mutuelle) Janus 34<br>• UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques)<br>• OC SANTE (Groupe Médical représenté par le Centre de Jour Gérard Blès)<br><br>Cette convention partenariale affirme la place du comité partenarial de pilotage dans la conduite du projet tout en déléguant à l'association APSH 34 la gestion administrative et budgétaire du dispositif |
| Partenaires associés | Un réseau partenarial s'est établi en parallèle. Il s'est étendu à de nombreux services dans le domaine sanitaire, médico-social et de l'insertion professionnelle. |
| Calendrier Prévisionnel<br>Dates de début / fin du projet | Poursuite d'une action déjà en cours : du 01 Janvier 2023 au 31 décembre 2023 |

| | |
|---|---|
| Budget prévisionnel et cofinancement | Budget annuel 2023 : 127 911 €<br>DREETS (PRITH) : 20 000 €<br>FSE : 107 911 € |
| **Demande de financement au titre du PRITH 2023** | **20 000** € |
| Orientation de référence du PRITH Occitanie | Orientation 4 : Maintenir dans l'emploi et en emploi les travailleurs en situation de handicap |